

POUR LA DISPEPSIE OU MAUVAISE DIGESTION, BUVEZ L'EAU ST-LÉON APRES CHAQUE REPAS, ET AVANT DE JEUNER POUR LA CONSTIPATION.

Gingras, Langlois & Cie Vis-à-vis l'Archevêché.

LA JUSTICE

"DIEU ET MON DROIT"

POUR LA DISPEPSIE OU MAUVAISE DIGESTION, BUVEZ L'EAU ST-LÉON APRES CHAQUE REPAS, ET AVANT DE JEUNER POUR LA CONSTIPATION.

Gingras, Langlois & Cie Vis-à-vis l'Archevêché.

Adresse : LA JUSTICE, QUÉBEC.

SAMEDI, 22 MAI 1886.

RÉDIGÉ EN COLLABORATION.

Vêtements de dessous POUR MESSIEURS

Je viens de recevoir d'Europe un magnifique assortiment de Froques et Caleçons pour messieurs, en :

COTTON, MERINO, CACHEMIRE, ET EN SOIE.

Que j'offre à des prix défiant toute compétition.

JUGEZ :—Caleçons et Froques, toute grandeur, en Cotton, depuis 25c.

Caleçons et Froques, toute grandeur, en Merino Écossais et Allemand, depuis 40c.

Caleçons et Froques, toute grandeur, en Cachemire, depuis 60 c.

Caleçons et Froques, toute grandeur, en Soie tissée, depuis \$1.75.

Venez voir ces magnifiques valeurs, nous nous ferons un plaisir de vous les montrer.

L. A. BERGEVIN, 35 à 45, Rue Notre-Dame.

FEUILLETON DE LA JUSTICE.

La Morte

TROISIÈME PARTIE

Journal de Bernard

V

—Voilà bien ma femme, répondait Bernard.—Une magicienne !... une lady Macbeth !... Mon Dieu c'est une belle institutrice, voilà tout.

Cependant, grâce aux dévouements réunis de Sabine et du Dr Raymond, grâce surtout à l'intervention assidue du docteur Tallevaut, la convalescence de Jeanne fut préservée des accidents redoutables qui suivent trop souvent les opérations du genre de celle qu'elle avait subie.

Au bout de trois semaines, M. Tallevaut déclara que toute ombre de danger avait disparu, et qu'il n'y avait plus aucune raison pour que sa nièce prolongeât son séjour à Valmoutiers. Ce fut en vain que Bernard, en renouvelant toutes ses chaleureuses protestations de gratitude, essaya de lui faire accepter des honoraires.—Non, dit-il, pour rien au monde !... Je ne peux même pas...

Je ne suis plus de la profession, je n'exerce plus que par charité ou par amitié.

Soit, je retiens le mot, docteur dit Bernard, et c'est entre nous deux à la vie et à la mort.

Pourtant, reprit M. Tallevaut, comme Aliette entraînait dans le salon, en fait d'honoraires, si Mme de Vaudricourt ne proposait de m'embrancher, j'avoue que j'accepterais... attendu que j'aime beaucoup.

—Oh ! de tout mon cœur, monsieur, s'écria la jeune femme en accourant et en lui présentant ses deux joues l'une après l'autre. On conçoit aisément que deux natures aussi généreuses que celles de Bernard et d'Aliette, ne devaient pas laisser tomber en oubli un pareil service rendu avec un pareil désintéressement. Ils ne pouvaient manquer dès ce moment de s'ingénier l'un et l'autre pour donner à M. Tallevaut et à sa nièce des preuves petites ou grandes de la fidélité de leurs sentiments.

Quant à M. Tallevaut personnellement, il était très difficile d'imaginer quelque moyen de lui être agréable : tous ses goûts et tous ses plaisirs se concentraient dans l'étude, les politesses en usage entre gens du monde ne pouvaient guère que le déranger et le désobliger. C'était donc surtout et à peu près uniquement à sa nièce qu'il pouvait adresser des témoignages directs de leur reconnaissance.

Mlle Tallevaut quoique peu expansive, avait été naturellement amenée à parler avec quelque détail à Aliette et à Bernard de sa famille, de sa mère depuis longtemps frappée de paralysie, et de sa situation personnelle dans la maison de M. Tallevaut. Elle avait même confirmé par quelques allusions le bruit qui courait dans le public de son union projetée avec son tuteur. Ce mariage qui paraissait fixé à l'automne suivant, époque de la majorité de Sabine, devait fournir aux Vaudricourt une heureuse occasion de faire accepter à la jeune fille quelque riche souvenir. En attendant, elle fut, dès ce moment, comblée d'égards particuliers, d'attentions quotidiennes et des plus gracieux procédés de voisinage. Aliette faisait de fréquentes visites à la Saulaye, et il lui arrivait souvent d'emmener sa belle voisine à Valmoutiers pour un jour ou deux. M. Tallevaut se prêtait volontiers à ces enlèvements, bien qu'ils le privassent par intervalles de son utile collaboration.

Mais il était heureux et flatté de l'intimité de sa jeune fiancée avec une jeune femme dont il avait vite apprécié la valeur morale. Il était heureux en même temps, de voir sa pupille sortir ainsi par échappée de l'existence un peu austère dans la

quello il se reprochait quelque fois de la confiner.

Parmi les distractions que M. et Mme de Vaudricourt s'empressèrent d'offrir à Mlle Tallevaut, on pense bien que la chasse ne fut pas oubliée. En lui annonçant qu'elle pouvait désormais chasser sur ses terres et dans ses bois au fusil, au furet et même au collet sans avoir à craindre le moindre procès verbal, Bernard se plut à lui rappeler leur première rencontre, insistant plaisamment sur les sentiments de fureur vengeresse dont elle l'avait pénétrée. Ce souvenir la mit fort en gaîté ; deux fossètes se creusèrent dans ses joues brunes, pendant que ses lèvres s'ouvraient comme le calice d'une belle fleur rouge en laissant voir la rangée fine et l'émail pur de ses dents.

—C'est dommage, se dit à part lui M. de Vaudricourt, qu'elle rit si rarement : car elle est étourdissante quand elle rit.

Malheureusement elle l'était aussi quand elle ne riait pas.

Mlle Tallevaut prit donc l'habitude de chasser assez souvent en compagnie des châtelains de Valmoutiers, et elle essaya sans grand succès de communiquer à Aliette le secret de son sang-froid et de son calme devant le gibier ; en revanche, Aliette lui donnait, avec le concours assidue de son mari des leçons d'équitation dont la jeune fille profitait merveilleusement.

Bien faite, adroite et hardie elle avait tout ce qu'il fallait pour réussir et même pour briller dans ce genre de sport, le costume de cheval mettant en relief la pleine et svelte harmonie de ses formes. Une des plus belles bêtes de ses écuries de Valmoutiers fut spécialement dressée pour elle par le comte lui-même et fut réservée pour son usage particulier, en attendant que les circonstances permissent de la mettre dans sa corbeille.

Ces rapports presque quotidiens, les incidents de chasse les leçons d'équitation auxquelles se joignaient quelques leçons de valse après le dîner, ne pouvaient manquer de faire naître peu à peu entre Mlle Tallevaut et ses hôtes de Valmoutiers, une certaine familiarité enjouée.

M. de Vaudricourt, surtout sans s'écarter des formes les plus respectueuses, n'avait pas tardé à prendre avec Sabine, sa manière favorite de légère et perpétuelle raillerie. Mais à cette égard, il trouvait à qui parler, Mlle de Tallevaut lui tenant parfaitement tête et lui disputant la palme en fait de doux persiflages et de sous-entendus ironiques ; sa voix grave et bien timbrée était très propre à marquer la note sarcastique, qu'elle employait assez volontiers avec son professeur de danse et d'équitation.

Il arrivait quelquefois qu'Aliette étant retenue pour une raison ou pour une autre, Bernard et Sabine partaient tous deux seuls pour la chasse ou pour une promenade à cheval quoiqu'ils fussent suivis d'un garde ou d'un domestique, c'était là de véritable tête à tête, mais qui n'avaient rien de choquant pour ceux qui savaient que Mlle Tallevaut avait été élevée dans la liberté, d'allures des jeunes Américaines.

Au surplus, ce qui se passait dans ces tête à tête défiait la médiancé ; il n'était guère question entre M. de Vaudricourt et Mlle Tallevaut de détails hippiques ou cynégétiques, ou, quand ils quittaient ces sujets spéciaux, c'était pour prendre leur petite guerre d'escarmouches inoffensives.

Ainsi Bernard remarquant la complète impassibilité de Sabine devant l'agonie d'un chevreuil :

—J'ai peur, décidément ma voisine, disait-il, d'après mille et un symptômes que vous n'avez pas de cœur !

Elle lui jetait un regard rapide, et répondait tranquillement :

—Moi, d'après mille et un symptômes, j'ai peur que vous n'en ayez trop !

Un autre jour :— Savez-vous mademoiselle et chère voisine, ce qui me plaît en vous ? C'est que vous n'avez aucune des qualités de la femme !

—Oui... dit-elle, et vous espérez que j'en ai tous les défauts.

—C'est possible !

—C'est sûr !

Tel était le ton général de leurs innocents entretiens.

Cependant deux ou trois mois s'étaient écoulés depuis la complète guérison de la petite Jeanne sans que le comte de Vaudricourt eût manifesté à aucun degré le désir d'aller se refaire à Paris des tristesses de la campagne. C'était en vain qu'Aliette l'y poussait de temps en temps et lui rappelait le programme arrêté entre eux à ce sujet.

—Du moment que je ne m'ennuie pas, répondait Bernard, il est inutile de me déplacer... Je m'acclimate... je m'enracine... il faut me laisser faire... il faut laisser opérer la cristallisation... D'ailleurs, ma chère, puisque vous comptez vous-même aller à Paris après Pâques, en avril,

je puis très-bien attendre jusque-là. Avril vint, et le voyage à Paris n'eût pas lieu. Il se trouva que, vers cette époque, la santé d'Aliette, qui s'était longtemps ressentie de la secousse de Saint-Germain, et que la maladie de sa fille avait de nouveau ébranlée, donna quelques inquiétudes.

La jeune femme était devenue sujette à d'assez fréquentes défaillances, qui quelquefois tournaient à la syncope. Toutefois l'avis de M. Tallevaut entièrement conforme à celui du docteur Raymond, fut que le mal n'avait aucune gravité, qu'il n'atteignait aucun organe vital, et qu'il s'agissait seulement d'un état anémique, conséquence des anxiétés épouvantées que Mme de Vaudricourt avait récemment traversées.

Aliette insista pour ne rien changer à ses projets et pour aller à Paris. Mais Bernard s'y refusa.

—Vous n'y allez en réalité, lui dit-il, que pour m'être agréable, et il ne me serait nullement agréable de vous y laisser souffrir comme vous êtes...

—Soignez-vous, fortifiez-vous, calmez vos pauvres nerfs, et nous ferons notre petit séjour, à Paris cette automne quand vous reviendrez de chez votre mère.

Mme de Vaudricourt s'appliquait de son mieux à calmer ses pauvres nerfs, comme son mari avait la bonté de le lui conseiller, mais il eut été nécessaire qu'il lui aidât, et malheureusement, — Comme on l'a certainement deviné, — c'était tout le contraire.

Déjà de toute alarme du côté de sa fille, et redevenue maîtresse de toute sa fine et sagesse intelligence, il n'était pas possible qu'Aliette tardât beaucoup à comprendre les inconvenients et même les dangers de l'intimité presque forcée qui s'était établie entre les habitants de la Saulaye et ceux de Valmoutiers.

L'attachement tout nouveau de son mari pour la vie de campagne, sa répugnance à s'en écarter, même pour quelques jours, avaient achevé de lui ouvrir les yeux.

Il était trop évident qu'il y était retenu par quelque intérêt secret qui occupait désormais et amusait sa pensée.

Mme de Vaudricourt se rendait compte avec clairvoyance de la séduction particulière que devait exercer sur un esprit blasé comme celui de Bernard, et surtout dans le désœuvrement de la campagne, la personnalité étrange de Mlle Tallevaut, — sa beauté originale, sa force d'âme, son mystère.

Elle ne la redoutait pas seulement comme une femme qui pouvait lui enlever le cœur de son mari : elle la redoutait comme un esprit ennemi, comme un être ironique et malfaisant, une sorte de mauvaise ange qui venait détruire sa propre influence sur l'âme de son mari et mettre à néant pour jamais tous ses rêves et toutes ses espérances d'épouses chrétiennes.

Elle n'ignorait pas que Sabine avait été élevée par son tuteur dans la négation des croyances qui lui étaient chères, et, sans qu'elle sût pourquoi, cette incrédulité affichée qui la choquait à peine chez le docteur Tallevaut, lui semblait odieuse et repoussante chez la jeune fille.

(A suivre)

LA MONTRE DU COLONEL

Le domestique présenta le plat au colonel qui se retourna vers lui avec un air de surprise.

—Il y a des dames, dit-il... en indiquant d'un geste la femme et la fille du notaire.

Le domestique alla vers le major. Celui-ci, sans mot dire se servit, puis posant les mains sur les jambes, le regard de son gros œil rond jeté dans le vague, il attendit.

—Venez, dit le colonel, au domestique d'un ton sec. Enlevez ça.

Et il montrait l'assiette pleine du major.

—Vous, continua-t-il en s'adressant au major, levez-vous et sortez. Vous garderez les arrêts huit jours pour avoir manqué de respect à votre chef, et vous mangerez dorénavant dans votre chambre, puisque vous ne connaissez pas les lois de la bien-séance.

Le major se leva tout rouge. Il salua le colonel qui répétait impérieusement : Allez... et il s'en alla lourdement.

—Mes dames, et vous monsieur, reprit le colonel avec douceur, je vous demande pardon de la grossièreté de cet homme qui déshonore le corps d'officiers de l'armée allemande...

M. Delpy s'inclina. On déjeuna. Le colonel parla peu. Il

demanda quelques renseignements sur la ville et sur les environs. Il ne dit pas un mot de la fatale guerre, des victoires prussiennes et de l'héroïsme malheureux de ses armées.

Cela se passait en janvier 1871, à Blois. Le colonel était un colonel de uhlans. Quarante-cinq ans environ, grand et maigre, longue barbe blonde. Il s'était présenté le matin chez M. Delpy, notaire et conseiller municipal de la ville de Blois.

—Monsieur, avait-il dit en se présentant, je regrette de vous apporter un nouvel embarras. On m'a désigné votre maison pour y demeurer pendant mon séjour ici. Vous avez déjà des soldats, à ce qu'on m'a dit... Beaucoup ?

—J'en ai quatorze, monsieur, et un major.

—Êtes-vous content de ces hommes ?

—Monsieur, je ne m'en plains pas... Voulez-vous choisir votre chambre tout de suite ?

—Comme il vous plaira, répondit le colonel.

Voici, dit M. Delpy en ouvrant une porte, ma chambre. Vous convient-elle ?

—Mais, monsieur, je ne veux pas prendre votre chambre. J'en veux une qui soit inoccupée et où je ne dérangerai personne.

—C'est que je n'ai de chambres inoccupées qu'au 3ème étage, la où logent mes domestiques.

—Menez-moi, monsieur.

Le colonel et le notaire montèrent l'escalier. Dans la première pièce où ils entrèrent, le colonel dit : " Ici, j'étais très bien."

C'était une pièce toute nue, sombre et froide qui prenait jour sur la cour.

—J'enverrai mon lit de camp. Je vous prierais de mettre une table de toilette, une chaise et une table pour écrire.

—Parfaitement, monsieur. Tout sera prêt ce soir. Ou voulez-vous prendre vos repas ?

—Monsieur, reprit le colonel, si la compagnie d'un officier allemand ne doit pas trop vous importuner, je vous demande de me faire l'honneur de m'admettre à votre table.

M. Delpy salua et dit : " Vous vous y rencontrerez avec M. le major."

Après le déjeuner où le major avait été chassé, le colonel prit à part M. Delpy et lui demanda l'explication de la conduite de cet officier.

—Le major, répondit le notaire, en arrivant ici, a exigé que je le reçusse à ma table. Il a voulu être servi le premier et que les mets fussent goûtés par tout le monde avant que lui-même y touchât.

Le colonel réprima un mouvement de colère :

—Et où avez-vous logé cet homme ? interrogea-t-il.

—Il a pris la chambre de ma fille qui se trouve à côté de la mienne.

Le colonel frappa du talon le plancher du salon.

—Je vais le voir, dit-il.

Un quart d'heure après, il revint suivi du major.

—Monsieur, dit-il à M. Delpy, M. le major a un service à vous demander.

—Parlez, monsieur.

Le major, hésitant, l'œil bas sous le regard courroucé du colonel, qui s'était retourné vers lui, articula avec un ignoble accent :

—Monsieur le notaire, je vous prie de me donner une autre chambre.

—Si vous y tenez beaucoup...

—M. le major tient à être logé auprès de moi interrompit le colonel.

—Il sera fait selon le désir de M. le major...

Il y avait quinze jours que les repas étaient silencieux chez le notaire Delpy. Lui, sa femme, sa fille et son fils Charles, un petit garçon de huit ans, s'étaient astreints au mutisme dès le jour de l'arrivée de ce grossier major que le colonel de uhlans avait mis à la porte.

Avec le colonel la salle à manger devint triste. Cet officier parlait le français sans aucun

accent barbare. Il connaissait tout de la vie française, les hommes et aussi les artistes, les livres, les écrivains. Jamais il ne fit une allusion aux événements douloureux pour ses hôtes qui l'avaient conduit jusque chez eux. Il semblait qu'il avait à se faire pardonner sa présence.

Après trois semaines de séjour à Blois, le colonel reçut l'ordre de retourner vers la frontière. Dans la maison de M. Delpy, ce fut une désolation. Le major allait redevenir le maître et se venger.

Le colonel, le jour de son départ fit monter le notaire dans sa chambre :

—J'ai donné l'ordre au major, dit-il de continuer à manger chez lui. Vous lui refuserez l'accès de votre table. Maintenant, continua-t-il, je veux vous dire combien je suis reconnaissant de votre hospitalité.

—Monsieur, votre courtoisie...

Le colonel s'inclina... et reprit : — Je veux vous demander la permission d'offrir à votre petit Charles quelques jouets.

—Merci, monsieur : mais vous avez le cœur trop haut pour ne pas me comprendre... Ces jouets... mon fils ne pourrait pas s'en servir... Ils nous rappelleraient... non pas le gallant homme qui les aurait offerts, mais l'officier ennemi...

—Vous avez raison, je vous le demande pardon, monsieur, reprit le colonel, en prenant la main du notaire...

Alors, il alla vers son lit où se royaient un paquet ; il l'ouvrit et étaient les jouets, il les jeta au feu. Le soir le colonel partit.

Le lendemain, la bonne en nettoyant la chambre du colonel, trouva sur la cheminée une montre en or. Elle courut chez son maître :

—Monsieur ! le colonel a oublié ça...

M. Delpy prit la montre. Elle était fort belle. Il l'ouvrit, le boîtier portait une inscription :

A Charles Delpy

Si vous allez un jour en Allemagne N'y faites pas plus de mal Que j'en ai fait en France

COLONEL LOUIS DE MONTALTE.

Ce jour-là même, M. Delpy alla à l'Hôtel-de-ville. Dans un salon, des aides de Camp de Frédéric Charles causaient.

Le notaire entendit ces mots : " M. de Montalte est parti. Il n'aurait jamais dû faire cette campagne : nous ne serions pas ici, si tous les officiers avaient agi comme lui. Son sang de Français n'a jamais tourné à l'allemand."

M. Delpy questionna pour avoir l'explication de ces mots : Son sang de Français.

Il apprit que le colonel Louis de Montalte descendait d'une famille de Français réfugiés en Allemagne après la révocation de l'Édit de Nantes. Par exception, ce proselit n'avait pas contre sa mère qui l'avait chassé de sentiments parricides. Son sang de Français n'avait pas tourné à l'allemand.

Charles Delpy a gardé la montre. MERMEIX.

VARIÉTÉS.

Chez une chiffonnière de la rue Mouffette :

—On ne voit pas votre fils, madame Bitchut ?

—Je l'ai placé il est garçon de recette.

—A la Banque de France ?

—Non, dans les cours... pour un aveugle.

Deux cabotins passent en revue les artistes des grands théâtres.

—Que penses-tu de C... ?

—Hé, hé !

—Et D... ?

—Peuh !

—Et de Madame... ?

—Vois-tu, il n'y a que nous, et encore toi !

Sous le péristyle de la Bourse :

—Comment ? ... j'apprends qu'on vient d'arrêter ce pauvre Z... lui qui prend si bien les intérêts de ses actionnaires !...

—C'est possible... malheureusement, il prenait aussi leur capital.

Vêtements de dessous POUR TOUT LE MONDE

Froques et Caleçons pour hommes, Froques et Caleçons pour hommes, Froques et Caleçons pour hommes.

Dans toutes les Grandeurs, Dans tous les Goûts, Dans tous les Prix.

Pour hommes de Petite Taille, De Taille Moyenne, Et de Grossour demeurée.

L. A. BERGEVIN, 35 à 45, Rue Notre-Dame.

28 avril 1886.

Brique A Vendre

100,000 BRIQUES ROUGES 30,000 BRIQUES PRESSÉES S'adresser à

J. A. MAILLOUX 47, rue de la Couronne, St-Roch, Québec.

3 avril 1886.

Watch-Makers Jeweller

No. 158, RUE ST-JEAN, (EN DEHORS), QUEBEC.

L'assortiment varié et considérable qu'il vient justement de recevoir et consistant en : ARGENTERIES de toute espèce, MONTRES en Or et en Argent, CHAINES en Or, Argent et Chevenx, ÉPINGLETES de toutes sortes pour Dames et Messieurs, BRACELETS, COLLIERS, LOQUETS pour Dames, JONCS unis et gravés, Jones de toutes sortes, PENDANTS - D'OREILLES dans les goûts les plus variés, BOUTONS DE CHEMISES en Or et en Pierre, nouveau genre, HORLOGES unies et de fantaisie, derniers patrons.

Ayant été acheté au comptant lui a valu une diminution de 20 par cent sur les prix ordinaires, ce qui le met en état de pouvoir l'offrir au public à des prix défiant toute compétition.

Le soussigné tenant établissement depuis 22 ans se croit en état de pouvoir offrir au public toutes les garanties désirables, pour l'exécution de tout ouvrage, soit pour faire ou réparer toute espèce de CHRONOMÈTRES, MONTRES, HORLOGES, BIJOUTERIES, ETC., ETC.

JOSEPH DONATI, Horloger et Bijoutier.

24 mars 1886.

Villeneuve & Frere

OUVERTURE

SUPERBE MAGASIN

No. 84, RUE ST-VALIER ST-SAUVEUR.

MM. Villeneuve & Frère ont ouvert leur nouveau magasin sur la rue St-Valier, St-Sauveur, No. 84. Cet établissement contiendra un assortiment général très complet de marchandises sèches, etc., à des prix extrêmement réduits. Nous invitons instamment le public à aller leur faire visite. Il s'en retournera très satisfait.

VILLENEUVE & FRÈRE Anciens commis de la maison Z. Piquet.

30 avril 1886.

WINDSOR HOTEL!

Le soussigné informe ses amis et le public en général qu'il a ouvert le "WINDSOR HOTEL"

Au No. 37, Rue St-Nicholas, Palais.

11 mai 1886.

Hotel du Peuple !

Monsieur O. BÉLANGER A l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il a ouvert son hôtel et maison de pension au No. 32, rue et Côte du Palais.

Il y aura aussi une écurie de louage (ivery stable), à des prix très réduits.

13 mai 1886.

Sommaire des Annonces.

Encan de meubles : Oct. Lemieux et Cie. Ferblantier, plombier et couvreur : L. Z. Trudel. Excursion : Chemin de fer du lac St-Jean. Barbier : J. Daignault. Le mal de tête guéri : MM. Gingras, Langlois et Cie. Magnifiques maisons à vendre : Capt. Plante. Pharmacien-chimiste : J. E. Morrison. Ale Ambrée : M. Boyce et Fils. Regattes Hanlan : W. A. Ashe. Maisons à vendre : Capt. Plante. J. Daignault, barbier : Salon de première classe. Jos. Oct. Bélanger : Avis aux manufacturiers. Chemin de fer du Grand Tronc. Wm. Kennedy : Attention ! Attention ! P. C. D'Anteuil : Efficacité des journaux. Traverse de St-Romuald et Sillery. Traverse de l'Isle d'Orléans. Dr J. A. Marcoux, médecin-chirurgien. Hôtel du Peuple : M. O. Bélanger. Chaussures ! Chaussures ! : J. E. Comtois Windsor Hotel : Capt. Joseph Duchêne. Villeneuve & Frère : Ouverture d'un superbe magasin. Cyr. Tessier : Succession de feu l'honorable juge Thos. McCord. Jos. Motard : Avis. Jos. Donati : Tissage et bijouterie. J. F. O'Brien : Chapeaux.

Quand l'iniquité aura couvert toute la terre, si la justice a pu se cacher à l'ombre d'un brin d'herbe, c'est assez pour qu'elle grandisse et parfume les trois années.

EDGAR QUÉBEC.

PROROGATION

L'Assemblée Législative du Manitoba, sera prorogée aujourd'hui.

BANQUET

Quelques conservateurs anglais ont offert hier un banquet au Dr. Cameron, comme preuve de leur admiration de son attitude énergique dans la question Riel. Parmi les convives se trouvaient l'hon. W. W. Lynch et M. L. G. Desjardins.

Législature Provinciale

21 mai 1886.

Après la routine on procède à l'examen des subsides.

M. Bernatchez soulève une fois de plus la question Riel. Le fonds de son discours établit que le gouvernement local aurait dû intervenir pour empêcher la pendaison de Riel.

L'hon. M. Taillon répète que la question Riel ne regarde pas la chambre.

Il n'a pas d'explications à donner quant à l'abstention personnelle des ministres sur la question Riel. Comme ministre il trouve absurde de vouloir condamner un gouvernement pour un acte qui sortait absolument de sa juridiction.

M. Marchand n'accepte pas cette explication et déclare que la Province de Québec saura faire justice du principe de non-intervention. Les ministres auraient dû se présenter aux assemblées.

L'hon. M. Blanchet ajoute quelques remarques et dit que les ministres ne pouvaient intervenir.

M. Laliberté se déclare en faveur de la motion Bernatchez.

M. Beauchamp : M. l'Orateur. Avant d'enregistrer mon vote sur la motion qui est maintenant entre vos mains, j'aime à dire à cette chambre que j'ai souvent entendu porter des accusations contre les libéraux, allant à dire qu'ils voulaient faire du capital politique avec l'exécution de Louis Riel. J'ai refusé de donner mon adhésion à ces accusations, je les ai même contredites. Plus que cela on a dit que c'étaient les libéraux qui avaient commencé ce mouvement encore dans un but politique; j'ai de nouveau contredit ces assertions, car nous avions commencé ensemble le mouvement de protestation contre l'exécution; et j'entendais aussi moi y prendre ma part de responsabilité.

Maintenant, en face de la motion de l'hon. député de Montmagny, je refuse de croire au patriotisme que les libéraux ont toujours invoqué jusqu'à présent, si cette motion reflète véritablement les sentiments du parti; car je crois qu'ils veulent construire une plateforme politique sur l'échafaud de Riel pour renverser le gouvernement.

Cependant, je crois à plus de patriotisme de la part du parti libéral et j'hésite encore à accepter la motion de l'hon. député comme étant l'expression de l'opinion de ce parti.

J'ai considéré l'autre jour cette question à un point de vue purement national et je n'ai pas changé d'opinion; je vois qu'on veut s'en servir pour renverser le gouvernement local qui n'est pas directement en cause. Je voterai sans hésitation contre la motion de l'hon. député de Montmagny.

Le député des Deux-Montagnes a pris énergiquement l'attitude d'un véritable député indépendant. Il s'était énergiquement séparé de ses amis sur une question qui s'imposait à son patriotisme. Il a brisé violemment les nouveaux liens qui l'avaient lié à de nouveaux amis quand il les a vus pousser à des extrémités illogiques leurs hostilités

contre un ministère qui n'était pas en cause.

L'hon. M. Beaubien dit qu'il a fait son devoir sur l'affaire Riel. Il ne veut pas blâmer le gouvernement local sur cette question. Si on avait voulu blâmer les ministres individuellement, il en eût été; mais il s'oppose à ce que l'on blâme l'administration actuelle pour ne pas être intervenue. Cela ne change pas ses vues quant à l'administration fédérale. Il n'est pas d'avis que l'administration intervienne pour dire à Ottawa vous avez mal agi.

L'hon. M. Garneau dit que sa motion allait jusqu'à exprimer des regrets, mais pas plus loin.

Aujourd'hui il considère que la chambre n'est pas sur le même terrain. Il regrette que des regrets n'aient pas été exprimés au sujet de l'exécution. Aujourd'hui il ne considère pas que la motion de M. Bernatchez à la même position; et il voterait contre.

M. Lapointe.—Il ne votera pas pour censurer le gouvernement.

L'hon. M. Mercier.—Il répète la teneur de la motion Bernatchez, Cette proposition est-elle vraie ou non? Une déclaration est fautive ou vraie indépendamment des partis politiques. Personne ne peut dire que ce qui est contenu dans la motion est vrai. Alors pourquoi la repousser. Il dit que les ministres n'ont rien fait ni individuellement ni comme ministres. Il s'agit de savoir si les ministres pouvaient ou devaient intervenir. Aujourd'hui les ministres sont logiques. La position des autres n'est pas logique. L'autre jour on avait dit que la chambre avait droit de demander grâce; mais qu'elle ne devait pas blâmer.

Le gouvernement pouvait intervenir en faveur de la miséricorde, s'il était intervenu la majorité ne l'aurait pas blâmé. Ce n'était pas blâmer le gouvernement fédéral. Si la Chambre a droit d'intervenir, le gouvernement a droit d'intervenir. Il trouve contradictoire les théories invoquées par ceux qui ont blâmé l'autre jour le gouvernement de ne pas être intervenu. C'était un devoir pour le gouvernement d'intervenir. Il dit que les ministres devaient intervenir individuellement. Il ne trouve aucun inconvénient à ces démarches. Il admet que certains comités n'ont pas protesté, mais c'était grâce aux hommes politiques qui conduisaient les comités et qui n'avaient pas de cœur, mais c'est la rare exception. Personne n'a blâmé le mouvement, ni les démonstrations en elles-mêmes. Il nie que les ministres aient pris part au mouvement. Ils avaient peur de blesser Chapleau, Langevin, et les fanatiques d'Ottawa.

Le député Cameron ne l'a pas laissé pour sa politique, il est allé avec lui dans ses caucus. Qui l'a tourné contre lui?

Le fanatisme national et religieux. Il a fait ce que tous les fanatiques anglais et protestants ont tous fait. En réponse au député des Deux-Montagnes, il demande si le député allait croire que le parti libéral allait faire l'affaire du parti conservateur. Son devoir était de dénoncer le parti conservateur. Qui en a fait un mouvement politique? Ceux qui ont refusé de se joindre à nous. Il était prêt à servir sous les ordres de M. Chapleau. L'Opposition est convaincue que les ministres ont manqué à leur devoir. Elle fera le sien. Rien ne sert d'avoir deux principes. L'Opposition croit que ceux qui sont restés inactifs doivent être blâmés.

SEANCE DU SOIR

L'hon. M. Mercier continue son discours. Il développe l'idée qu'il faut condamner le gouvernement local. Il se résume en disant que la déclaration est vraie, et que par conséquent l'opposition n'a pas d'autre chose à faire qu'à censurer le gouvernement. Il donne communication d'une lettre de M. F. X. Lemieux approuvant la motion Bernatchez. Il fait allusion à la mort de madame Riel. Il passe en revue les tortures qu'elle a dû subir depuis le 16 Novembre à La dernière attitude des conservateurs a dû lui briser l'âme. On verra si le peuple ne soufflera pas les misérables qui ont craché à la figure de Louis Riel. M. Martel défend le député de Rouville des attaques de M. Mercier. Le chef de l'opposition dit que ceux qui n'ont pas protesté n'avaient pas de cœur. M. Joly en fait autant. Il dit que M. Mercier s'est plaint des journaux qui l'insultaient. L'Electeur n'en a-t-il pas fait autant pour la majorité de la députation? Il ne comprend pas que M. Mercier aurait été prêt à marcher avec M. Chapleau après l'avoir ainsi malmené. Il a été l'ami de collège de Riel, il l'a protégé. Il n'a pas voulu faire d'assemblée publique; mais il a supplié les ministres de ne pas l'exécuter, il a demandé de l'argent pour sa famille. C'est le vrai patriotisme suivant lui. Il ne s'agissait pas d'amener le peuple.

M. Poulin.—Il a demandé la communication de la peine de Riel. Il n'a rien dit contre Papineau. M. McConville continue le débat contre la motion. M. Gagnon :—dit que le parti libéral ne devait pas faire l'affaire du parti conservateur. Il dit que M. Mercier a fait un acte d'abnégation en cédant le pas à M. Chapleau dans la formation d'un parti national. M. Joly devait naturellement se rendre avec eux. Le parti conservateur est responsable de la mort de Riel par les promesses fallacieuses qu'il a faites. Si les conservateurs se séparent du parti libéral sur la ques-

tion Riel eh bien ! le parti libéral restera seul. Il est digne de la grande cause patriotique de Louis Riel. Le vote se prend ensuite sur l'amendement de M. Bernatchez. "La chambre est prête à voter les subsides nécessaires, mais elle regrette que les ministres provinciaux n'aient pas cru devoir se servir de leur influence auprès des ministres fédéraux, afin d'empêcher l'exécution de Louis Riel." Pour, 13; contre, 39. Les hon. MM. Beaubien, Garneau, M. Beauchamp et Lapointe votent contre l'amendement.

Parlement Fédéral

CHAMBRE DES COMMUNES

Ottawa, 21 mai.

L'orateur prend le fauteuil à trois heures. Sir Hector propose que lorsque la chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée jusqu'à mardi prochain. Adopté.

Sir Hector propose de la part de M. Pope que la chambre se forme en comité général, mardi prochain, pour examiner des résolutions relatives à la construction d'un chemin de fer projeté depuis le détroit de Canso jusqu'à Louisbourg ou Sydney. Adopté.

Sir Hector propose aussi de la part du ministre des chemins de fer que mardi prochain la chambre se forme en comité pour examiner les résolutions autorisant le gouverneur en conseil à accorder un octroi à un embranchement de l'Intercolonial depuis Métapédia jusqu'à Passébiac. Quelques bills subsistent leur troisième lecture.

L'hon. M. White propose que la chambre se forme en comité pour considérer les résolutions relatives aux octrois de terre aux gens non enrégimentés qui ont aidé à apaiser la révolte dans le Nord-Ouest.

M. Weldon, Curran, Gunn, McNeil et Gault, demandent que des sergents soient donnés aux volontaires qui ont été appelés sous les armes, mais qui n'ont pas été obligés de se rendre au Nord-Ouest. Sir Adolphe Caron dit que le gouvernement a décidé d'accorder des sergents aux volontaires qui sont allés au-delà de Port Arthur.

Les résolutions sont adoptées et le bill est lu pour la première fois. La chambre se forme de nouveau en comité sur le bill relatif à l'administration de la justice pour le Nord-Ouest. Quelques amendements sont faits et le bill subit sa troisième lecture et est adopté.

Le bill pour amender la loi de la preuve dans certains cas, est lu pour la deuxième fois. Il passe en comité et est finalement adopté.

Après l'ajournement plusieurs bills subsistent leur troisième lecture. Plusieurs projets de loi privés subsistent leur seconde lecture et sont pris en considération en comité et entre autres celui relatif aux améliorations dans le havre de Québec par l'hon. McLellan.

L'hon. M. Thompson.—Seconde lecture du projet d'amendement de l'acte du Cens Electoral adopté à la dernière session.

La chambre se forme en comité des subsides, rapporte progrès et s'ajourne à 1 heure a. m. à mardi prochain à 3 hrs. p. m.

Résumé des Dépêches

LA GRÈCE ET LA TURQUIE.

NOUVEAU MINISTÈRE.—VIVE FUSILLADE SUR LA FRONTIÈRE — LA GRÈCE EXPULSÉ DES TROUPES.

Athènes, 21. — M. Tricoupis a formé un nouveau ministère. Il remplit lui-même les fonctions de ministre de la guerre et des finances. Les autres ministres sont M. Lameardos, ministre de la justice, M. Movetis, ministre de l'instruction publique, M. Theokatis, ministre de la marine. M. Tricoupis a été l'objet d'une ovation hier soir de la part de la population d'Athènes. Il a déclaré que la politique du nouveau gouvernement sera une politique de paix. L'armée va être démolie et l'on va faire des efforts pour prévenir la crise financière qui menace la Grèce.

Le vaisseau de guerre anglais est retourné à Skiotho avec les instruments de télégraphe qui avaient été enlevés de cet endroit par les autrichiens.

Des dépêches de la frontière annoncent que la fusillade se continue sur la frontière entre les turcs et les grecs. Les turcs tentent d'occuper Analipsis. Ils ont été repoussés à Pheothendia après un feu continu.

Les grecs tiennent bons dans leur position. Leur infanterie est maintenant à la poursuite des turcs près de St-Athanase. L'artillerie grecque a détruit les retranchements des turcs en face d'Analipsis. Les turcs qui étaient retranchés à Saltipsibia ont été maintenus par Hassan Melins. Les grecs ont de nouveau pris possession de Bacraktoria.

Le feu qui a été ouvert sur la frontière hier n'a pas fait répandre le sang. Les turcs ont fait feu sur les forces grecques à quelques distances. Ils ont tenu cette position quelque temps mais finalement ils se sont retirés.

Le major Doumriotis a fait rapport au gouvernement de la fusillade à la frontière. Pendant que les grecs changeaient leurs sentinelles à Karavita à 10 hrs. a. m., les turcs ont fait feu sur toute la ligne.

Il a donné ordre de cesser le feu et les turcs ont firent autant.

A 4 heures ce matin, les turcs ont recommencé le feu et cette fois avec l'artillerie de Karia. A 6 heures une compagnie turque s'avance pour prendre Analipsis.

Ils s'assemblent pour prendre notre position à Nazoros. Ils se sont emparés de Bairaktor, par une sortie prompte. J'ai ordonné à mes troupes de reprendre leurs positions. Tout est tranquille maintenant. Le gouvernement a donné ordre au commandant grec d'éviter toute hostilité. Si les turcs se montrent agressifs eh bien, les grecs devront se défendre.

Les ordres donnés pour le licenciement de l'armée grecque ont été contremandés et d'autres ont été donnés pour envoyer des troupes à la frontière.

Londres, 21.—La nouvelle de la fusillade sur la frontière grecque a fortement affecté les bourses européennes.

PARLEMENT IMPÉRIAL

Londres, 21.—Gladstone a déclaré aux Communes cette après-midi que lundi prochain, il demanderait à la chambre de voter les subsides et qu'alors il demanderait le débat jour par jour sur le projet de loi relatif au port d'arme. Gladstone voudrait que ce projet fut adopté avant que la loi actuel sur ce sujet cesse d'être en vigueur.

A la chambre des Lords cette après-midi, le projet de loi pour convertir certaines parties du territoire canadien en provinces de manière à leur permettre d'être représentées au parlement de la Puissance, a été adopté en comité sans amendement.

LE COMTE DE PARIS

Paris, 21. — On regarde comme certain ici que le gouvernement va défendre au comte de Paris actuellement à Lisbonne pour assister au mariage de sa fille avec le prince héritier du Portugal, de rentrer en France.

UNE PETITE FILLE QUI VENGE SA MÈRE

Point Pleasant, 21. — A Appel Groue, Mme Jos. Guérin et sa sœur sont toutes deux veuves et ont plusieurs enfants l'une et l'autre. Les enfants se sont pris de colère au sujet d'une échelle. Mme Thomas transporta l'échelle dans sa maison, mais son neveu la frappa sur la tête et elle mourut bientôt. Mais sa petite fille, âgée de 15 ans, saisit aussitôt un fusil et fit feu sur le meurtrier de sa mère, et il tomba raide mort. La petite fille a été arrêtée.

LES CHEVALIERS DU TRAVAIL

St-Louis, 21.—80 chevaliers du travail et tous les autres délégués à la convention nationale ont tenu leur première réunion aujourd'hui. Ils ont adopté des résolutions approuvant la conduite de Powderley et demandant d'amender la constitution des chevaliers pour placer le contrôle des grèves dans les mains du bureau exécutif. Ils promettent d'appuyer Powderley s'il veut se faire nommer grand maître des ouvriers.

CONSEIL-DE-VILLE

En l'absence du Maire, M. l'échevin Rhéaume est appelé au fauteuil. Plusieurs lettres et pétitions sont lues, réclamant des dommages, ou demandant quelques innovations entre autres : Une pétition de citoyens, de la rue Ste Hélène demandant le drainage. Une autre pétition demandant aussi le drainage pour la rue Beaulac.

Lu une lettre de La Justice proposant d'imprimer les annonces de la Corporation à raison de \$400. M. Chouinard demande que cette lettre vienne devant le comité des finances qui doit décider si les autres soumissions sont acceptées ou non.

M. Demers dit que ce n'est pas dans l'ordre, que les soumissions devaient être publiées dans les journaux officiels de la Corporation et que si La Justice a oublié de le faire, elle ne peut pas maintenant faire sa soumission après coup. Ce serait injuste.

M. Chouinard réplique qu'il est parfaitement dans l'ordre, et que cette lettre peut venir devant le conseil en même temps que les autres soumissions. Il peut dire, comme étant membre de ce comité, qu'aucune des soumissions n'a été adoptée.

Lu une requête de quelques cultivateurs demandant que ceux qui vendent d'autres chose que des denrées sur les marchés de Québec, soient soumis à une amende.—Référé au comité des marchés.

Lu une lettre de M. Parent, avocat, réclamant une somme de \$100 pour dommage causé à Dame Ratté par une chute sur un trottoir de la rue Dorchester.

Renvoyé au comité des marchés. Pétition des hommes de police, demandant augmentation de salaire.

Dans un rapport de M. Baillargé, ingénieur de la cité pour l'élargissement de la rue Caron.

Rapport du comité des marchés : M. Vincent, président; rapport du comité des règlements : M. Chouinard, président; rapport du comité des finances : M. McWilliam, président.

Le comité des finances a pris en considération les soumissions de M. Vincent et Dussault pour impression; il recommande celle de M. Dussault.

Le comité des finances a pris en considération la soumission de M. Trudol qui demande \$250 pour transport des prisonniers de la station No. 1 aux autres.

Rapport du comité de santé : Dr. Rinfret, président; rapport du comité de la Traverse, l'hon. J. Hearn; rapport du comité du feu : M. Plamondon, président.

Le comité du feu fait rapport que l'arrosage des rues de la cité exigera l'achat de trois ou quatre chevaux de \$150, et dit que l'on doit ajouter encore six boîtes d'alarmes, qui coûteront chacune \$60.

La deuxième lecture du règlement pour amender, refondre et consolider les divers règlements concernant les charretiers, le tarif et les stations de charretiers, est renvoyée à la prochaine séance.

Motions.

M. Chouinard fait motion que le rapport du comité des finances ne soit pas adopté, et que l'on demande de nouvelles soumissions.

Pour.—M. M. Kaine, Murphy, Bouchard, Delisle, Guay, Barbeau et Plamondon.

Contre.—M. Hearn, Gunn, Rinfret, Peachy, McWilliam, Miller, Tossier, Demers, Duquet, Chambers, Vincent et McGreevy.

L'hon. échevin Hearn, secondé par le conseiller Guay fait motion que : ce conseil a appris avec grand plaisir, que le chemin de fer de Québec et du lac St-Jean, était à peu près à moitié construit, et que cette voie sera ouverte au trafic durant l'année courante, ce conseil est d'opinion que le parachèvement de cette ligne ouvrira d'immenses contrées à l'agriculture et contribuera largement à ralentir le mouvement d'émigration qui décline notre population. Que la corporation de Québec et plusieurs citoyens, notamment l'hon. Sénateur Ross, ont fait de grands sacrifices pécuniaires pour soutenir cette patriotique entreprise et que ce conseil sollicite respectueusement maintenant les gouvernements local et fédéral, d'accorder à ce chemin pendant les présentes sessions une aide telle qu'elle assure son entier et prochain parachèvement : Voté à l'unanimité.

Le conseil est ajourné à 15 jours.

DECÈS.

RACINE.—Hier matin, le 21 mai 1886, est décédée à St-Roch, à l'âge de 23 ans et 8 mois, Dame Marie Odile Bilodeau, épouse bien aimée de M. Pierre Racine. Elle laisse pour déplorer sa perte un époux inconsolable et un enfant en bas âge.

Les funérailles auront lieu lundi matin, à 8 1/2 heures. Le convoi partira de la maison mortuaire, No. 123, rue Arago, à 8 1/2 heures pour l'église St-Roch où sera chanté le service, et l'inhumation se fera au cimetière St-Charles.

Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AFFAIRES MARITIMES

Le montant perçu à la douane, le 21 mai, est de \$1,535 08

Arrivées et départs des vaisseaux.

EN DESTINATION DE QUÉBEC. Karen Elise, Newport, 19 mai. Martha, Gravesend, 19 mai. Sarpsborg, Gravesend, 19 mai.

EN DESTINATION DU CANADA. Svalen, Sorensen, Cherbourg, 7 mai.

EN DESTINATION DE MONTRÉAL. Lake Champlain (s), Gould, Liverpool, 15 mai.

Arrivages dans le port de Québec

21 mai. Steamer Lake Superior, Stewart, Liverpool, 13 mai, H H Sewell, 198 passagers et carg gén pour Québec, Montréal et l'Ouest.

Ashton, Teller, Galles, 27 mars, pour Montréal.

Inverny, pour Montréal.

Barque Hefhi, Glad, Moss, McArthur Bros, lest.

Hugin, Anderson, Kingston, 20 avril, R R Dobell et Cie, lest.

Summerlee, Lockhead, Leith, 3 avril, John Baile, charbon.

Goëlette Ste-Anne, Brochu, Sagnenay, carg gén.

St Albans, Lindhart, Belfast, 17 avril, pour Trois-Rivières.

Gunhild, Anderson, Langesund, 13 avril. Barque Activ.

Lennatin, Berglof, Monte Video, 4 mars.

ENTRÉE EN CHARGEMENT.

21 mai. St-Joseph, 112, Whitehall, Terrebonne, Plamondon et Auger, Bassin Louis.

Samarang, 512, Appledore Pool, Louis Burstall et Cie, anse Spooner.

Prince Eugène, 1286, Grenocock, Jno Burstall et Cie, quai de la Fonderie.

EXPÉDIÉS.

21 mai. Steamer Polynesian, Ritchie, Liverpool, Allans, Rae et Cie.

Otter, May Pointe - aux - Equimaux, etc. A Fraser et Cie.

Goëlette Ste-Anne, Brochu, Sept Isles, maître.

RADEAUX ARRIVÉS.

21 mai. Gagnon et Frères, mardriers d'épinette, Moulin Penticost.

CET ESPACE EST RÉSERVÉ PAR OCTAVE LEMIEUX & Cie, ENCANTEURS.

Encan de Meubles, Selle, Harnais, Tapis, etc., etc.

Par OCT. LEMIEUX & Cie, MERCREDI, LE 26 MAI

A notre salle d'encan, 253, rue et Faubourg St-Jean, Québec.

Nous avons reçu instruction de vendre à l'encan, Mercredi, le 26 mai, à notre salle, 253, rue et Faubourg St-Jean, l'ameublement d'une résidence privée consistant en ameublement de salon convert en crin, tapis, étagère en noyer noir, side-board, table à diner, table de dessus en marbre, side-board en frêne, chaises pliantes, chaises de salle à diner, meubles de chambre à coucher, dessus en marbre, couchettes doubles et simples, lits en fer pour enfants, matelas, poêle, ustensiles de cuisine, etc., etc.

—Aussi—

Un magnifique set de harnais doubles presque neufs, harnais simple, magnifique selle anglaise pour dame, couverture, bride, licou, etc., etc.

Visible mardi, le 25, de 2 à 6 heures. Tout sera vendu sans réserve. La vente commencera à 2 heures précises.

OCT. LEMIEUX & Cie, Encanteurs. 242

22 mai 1886.

L. Z. TRUDEL,

Ferblantier, Plombier et Couvreur

No. 241

Rue et Faubourg St-Jean

0000

Le soussigné informe ses pratiques et le public en général qu'il a toujours en main un grand assortiment d'ustensiles émaillés, ferblanterie pressée de toute sorte, en ce qui concerne cette branche de commerce.

M. TRUDEL profite aussi de cette circonstance pour remercier cordialement tous ceux qui lui ont accordé leur patronage jusqu'à ce jour et espère par la ponctualité qu'il mettra à remplir les ordres qui lui seront confiés à l'avenir à continuer à le mériter. La plus grande attention sera apportée à tout ouvrage en dehors, tels que plomberie pour l'aqueduc et gaz, couvertures en ferblanc et en tôle, dalles, gouttières, etc., à des prix très-moindres.

Le soussigné emploie les meilleurs ouvriers à son établissement.

22 mai 1886. 241



CHEMIN DE FER DE Québec et du Lac St-Jean.

FÊTE DE LA REINE

UN CONVOI D'EXCURSION laissera Québec pour le Lac St-Joseph, LUNDI, le 24 mai, à 10 heures A. M., arrivant à 11.15 A. M. Pour revenir le train partira du Lac St-Joseph à 7.30 P. M., et arrivera à Québec à 8.45 P. M., arrêtant à toutes les stations intermédiaires. Bilets de passage bons pour revenir le même jour seulement. Prix 50 cts. Pour les enfants : MOITIÉ PRIX.

Le vapeur "IDA" fera la traverse entre le quai de la station et l'Hôtel White, pour rencontrer les trains, et fera aussi le tour du Lac St-Joseph.

J. G. SCOTT, Sec. et Gérant. 240

21 mai 1886.

J. DAIGNEAULT, BARBIER,

Salon de Première Classe.



BAINS

A l'eau chaude et à l'eau froide toujours prêts.

(LE DIMANCHE JUSQU'À 10 HEURES.)

30, Rue Notre-Dame.

En face de l'église de la Basse-Ville, QUÉBEC.

20 mai 1886. 255

Chaussures ! Chaussures !

NOUVEAU MAGASIN

Chaussures

Le public trouvera au NOUVEAU MAGASIN, No. 91, RUE ST-JOSEPH, St-Roch, un assortiment complet et des mieux choisis, de CHAUSSURES, qui se vendent à un prix défiant toute compétition.

DERNIERE EDITION

Fête de la Reine

Lundi prochain étant l'anniversaire de la Reine, LA JUSTICE ne paraîtra pas.

AVIS DE MOTION

L'hon. M. Mercier a donné avis hier qu'il proposerait des résolutions demandant l'amnistie des prisonniers détenus dans les prisons de l'Ouest depuis la dernière insurrection.

ERREUR

Dans le rapport des débats de la législature, au lieu de : "Personne ne peut dire que ce qui est contenu dans la motion est vrai ; (dans le discours de l'hon. M. Mercier), lisez : personne ne peut nier, etc., etc.

SON EMINENCE LE CARDINAL ARCHEVEQUE DE QUEBEC

Maintenant que nous est arrivée la nouvelle officielle de la future élévation de Mgr Taschereau au cardinalat, on sera heureux, sans doute, d'avoir un aperçu des travaux et des œuvres de l'éminent cardinal, surtout depuis sa nomination à l'archevêché de Québec.

L'amour du travail, l'esprit d'ordre et la stricte économie du temps qui président à toutes les heures de sa vie, sont connus de nos lecteurs. C'est grâce à ces qualités qu'il lui a été donné de suffire à l'administration de son vaste diocèse, aussi bien qu'à tant d'œuvres et de travaux. Il serait trop long de les énumérer ici ; nous nous contenterons de résumer les principales.

L'archidiocèse de Québec est loin d'avoir conservé l'immense étendue qu'il avait lorsqu'il fut fondé par Mgr de Laval, puisqu'il embrassait alors toute la Nouvelle-France. Il a été divisé et subdivisé et, dans la Puissance du Canada seule, on a vu sortir les provinces ecclésiastiques de Québec, de Toronto, d'Halifax et de Saint-Boniface. On sait néanmoins qu'il contient encore une grande multitude de fidèles, des villes florissantes, de nombreuses paroisses et missions et beaucoup d'institutions de tout genre. De là, pour l'Archevêque un travail incessant, soit pour répondre aux demandes et aux consultations qui arrivent de tous côtés, soit pour soutenir ou stimuler le zèle des pasteurs secondaires et développer la piété dans le cœur des fidèles ; soit pour prévenir ou arrêter la diffusion de doctrines condamnables ou simplement dangereuses ; soit aussi pour procéder à l'érection de nouvelles missions ou de paroisses : de là, les mandements, les circulaires, les documents purement épiscopaux ou mixtes et les lettres. Son Eminence n'a pas failli à cette lourde tâche. Les mandements et les circulaires qu'elle a publiés jusqu'à ce jour sont au nombre de cent quarante-quatre.

Le clergé et les fidèles savent avec quelle sûreté de doctrine, quelle science et quelle clarté de style sont rédigés ces documents ; et l'on n'a pas oublié, entre autres, ces magnifiques compositions par lesquelles le savant archevêque annonçait aux fidèles les solennités de translation des restes du premier évêque de Québec ; il promulguait la bulle d'érection canonique de l'Université-Laval, dans toutes les paroisses et églises de l'archidiocèse. Les lettres seules forment cinq volumes in-folio d'à peu près 900 pages chacun ; les documents purement religieux remplissent deux mille pages.

Dans un pays relativement nouveau, où la foi est encore si vivace, la colonisation est nécessairement à l'ordre du jour, mais elle ne saurait marcher sans le concours de la religion. Comme dans les commencements de la Nouvelle-France, le premier besoin de nos colons est la présence du prêtre, une chapelle d'abord et ensuite une église. Les habitants se groupent autour du clocher et du missionnaire ; la population s'accroît rapidement, et bientôt l'on voit se former une paroisse suivant les lois civiles et les lois ecclésiastiques. Grâce au concours des deux puissances, ce système a fait ses preuves et il en vaut bien un autre. Son Eminence a toujours suivi d'un œil attentif et bienveillant les progrès de la colonisation, en se faisant le patron des sociétés de colonisation et en fournissant aux nouvelles églises des missionnaires et des curés. Aussi a-t-elle eu la consolation d'élever canoniquement tout près de quarante paroisses ; c'est ce que prouvent de nombreux documents officiels qui ne couvrent pas moins de six-cents-vingt-deux pages. Et nous pourrions ajouter qu'un bon nombre de concessions ou de cantons, qui, à cause de leur situation ou de leur faible population, ne pouvaient former des paroisses nouvelles, ont été annexés aux anciennes.

Les règles de l'Eglise prescrivent aux évêques la visite, aussi fréquente que possible, de leurs diocèses. L'histoire du Canada nous apprend avec quel soin religieux nos premiers pasteurs ont toujours rempli cette importante obligation. On sait au prix de quelles fatigues et même de quelles souffrances Mgr de Laval parcourait son immense diocèse,

baptisant, instruisant et encourageant les colons. Ses successeurs marchèrent toujours sur ses traces et visitèrent en personne ou firent visiter les parties les plus éloignées du pays confiées à leurs soins. Aussi, la visite épiscopale n'a pas cessé d'être l'acte le plus populaire des évêques. Un souvenir, hélas ! déjà lointain, nous revient à ce sujet : nous étions élèves du Petit Séminaire de Québec. On terminait, au quatorze août, visuellement, l'examen final de l'année par une de ces séances publiques qu'avait inaugurées le préfet des études d'alors, M. Holmes. Tout à coup un mouvement se fait dans l'assemblée. Tout le monde se lève. C'était Mgr Turgeon, alors coadjuteur, qui revenait d'une tournée à la Baie des Chaleurs. Les applaudissements éclatèrent de toutes parts et saluèrent le prélat qui, à peine descendu de voiture, s'empressait de donner aux élèves et à leurs parents ce touchant témoignage d'estime. Le grand éducateur de la jeunesse, Mgr Dupinloup, en faisait autant et plus encore. Il interrompait un jour sa visite pastorale, accourait à son séminaire de la chapelle Saint-Mesmin, près Orléans, et tombe pour ainsi dire au milieu de la séance de distribution des prix ; il monte aussitôt sur l'estrade élevée pour les lauréats et s'écrie : " Eh bien ! oui, mes chers enfants, je n'ai pu y tenir... et me voilà ! " Mais revenons aux visites pastorales, dont, après tout, ce souvenir nous a peu écartés.

Cette visite n'offre, sans doute, pas de nos jours et dans l'archidiocèse, les difficultés qui en étaient autrefois inséparables. Néanmoins cette tournée annuelle de plusieurs mois, sans interruption, par tous les chemins et tous les temps, ne laisse pas d'être pénible, surtout lorsque l'on considère que l'Archevêque est ordinairement un vieillard, parfois d'une santé chancelante et déjà fatigué ; personne assurément ne dira que c'est là une agréable villégiature. Or, depuis son intronisation sur le siège archiepiscopal, le cardinal Taschereau a fait quatorze visites pastorales et quatre fois le tour du diocèse, et, dans ces visites, il a confirmé en viron cent mille fidèles.

On le sait, l'Archidiocèse de Québec est riche en institutions d'éducation et de charité. Trois séminaires collégiaux, où l'instruction secondaire est donnée à une foule d'enfants et de jeunes gens, sont une pépinière qui fournit sans cesse des élèves pour le sanctuaire et des candidats pour l'enseignement supérieur et pour les professions libérales. L'édifice est couronné par l'Université, qui accorde les grades académiques dans les quatre facultés des arts, de droit, de médecine et de théologie.

Mgr Taschereau leur a toujours porté un grand intérêt, avant et depuis son élévation à l'épiscopat. Successivement professeur, directeur, et préfet des études, il a, avec l'approbation de Mgr l'Archevêque et du Séminaire, remanié et mis en rapport avec le temps et les circonstances actuelles les règlements du Petit et du Grand Séminaire de Québec.

On lui doit aussi une histoire inédite de cette institution, qui lui a coûté beaucoup de recherches et de travail, très précieuse ressource pour les historiens futurs. Cet intérêt, depuis le commencement de son épiscopat, il n'a jamais cessé de le témoigner à tous ses séminaires.

À Québec, il trouve, malgré ses occupations, le temps d'assister aux examens des élèves en théologie ; et c'est toujours avec un nouveau plaisir et avec une vive reconnaissance que les élèves le voient présider aux exercices publics du Petit-Séminaire, en particulier aux séances de l'Académie de St.-Denys, qu'il a d'ailleurs lui-même fondée lorsqu'il était chargé de la préfecture des études.

À Sainte-Anne et à Lévis, des visites aussi fréquentes que possible le mettent à même de surveiller ces établissements si précieux et d'en encourager les progrès. Inutile de parler de la protection soutenue qu'il a toujours accordée à l'Université, par ses mandements et même par plusieurs voyages à Rome, dans les difficultés et les embarras que cette institution a rencontrés dans sa marche.

Les communautés religieuses, d'éducation et de charité sont une des parts chéries de son héritage épiscopal. Qu'il nous suffise de mentionner le zèle, le dévouement et la protection dont le Cardinal a daigné entourer le bercail d'une institution qui lui est spécialement chère, le florissant hôpital du Sacré-cœur de de Jésus qu'il a vu naître dans la pauvreté et se développer d'une manière étonnante sous la double influence de son action archiepiscopale et du dévouement religieux des directrices de cette maison.

Les ordres religieux sont, dans l'esprit de l'Eglise, les auxiliaires presque nécessaires du clergé séculier. Nous avons déjà dans notre archidiocèse deux de ces précieuses communautés : les RR. PP. Jésuites et les RR. PP. Oblats de Marie Immaculée. Sous le règne du Cardinal Taschereau, l'Archidiocèse s'est enrichi de la congrégation du Très-Saint-Rédempteur, qui occupe les deux résidences de Sainte-Anne de Beauport, et de l'église Saint-Patrice à Québec. C'est à l'initiative de Son Eminence qu'est dû ce double établissement, et c'est sous ses auspices que tant de bien a été fait.

Voilà un trop rapide aperçu des travaux et des œuvres qui ont rem-

pli jusqu'à ce moment, la carrière de notre Cardinal Archevêque de Québec.

Il ne nous reste qu'à former un vœu. Puisse la Providence lui accorder encore de longs jours et les forces nécessaires à l'accomplissement de sa digne mission. Ad multos annos !

Nouvelles Générales

DEUX FEMMES TUÉES PAR LA Foudre

Au Petit Métis, un violent orage de tonnerre est passé hier. Il a causé des dommages considérables. La foudre est tombée sur la maison d'un nommé Levesque, située au deuxième rang de Sandy Bay et a presque démolie cette maison. Elle a tué raide Mme Levesque et sa nièce, qui étaient alors à prendre leur dîner. Le même coup de foudre a frappé un des fils de M. Levesque et l'a renversé sur le sol. Il a été plusieurs heures sans connaissance.

On ne rapporte pas jusqu'à présent que cet orage ait causé d'autres pertes de vies que les deux que nous venons de mentionner.

SIR JOHN

Sir John visitera Winnipeg et la côte du Pacifique à la fin du mois prochain.

A TRAVERS QUEBEC

Efficacité des journaux

Monsieur, Jusqu'à aujourd'hui, je n'ai qu'à me flatter de l'efficacité des journaux, car depuis que j'ai commencé à faire connaître par leurs voix les grands lots de marchandises que j'achetais à de grandes réductions, l'affluence à mon magasin a toujours été grandissante ; aussi je reviens de nouveau avec confiance exposer à mes nombreuses pratiques et au public en général que je suis en mesure de leur offrir du tweed tel que je viens d'en recevoir, c'est-à-dire : 100 pièces tweed tout laine, qualité supérieure, valant \$1.00 pour 75 cts. Mais ce que je puis appeler l'événement du jour par excellence c'est un grand lot de chapeaux de paille blanches et de couleurs, dont la valeur est de 75c. à \$2.00 chaque, que je donne à choisir pour 50c.

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'ai en mains toutes les garnitures les plus nouvelles et de goût, que l'on puisse désirer.

Enfin, j'invite tout spécialement les Dames à venir voir ce grand lot de Chapeaux, où je suis certain que les plus difficiles trouveront à leur goût, et à très bon marché.

P. C. D'AUDEUIL, 1m - 229

13 mai 1886.

Etablissement de teinture

Madame J. B. Britton, qui jouit d'une grande réputation pour la teinture des vêtements de toutes sortes, et plus particulièrement des plumes, a transporté son établissement au No 74, rue Saint-Joseph, Saint-Roch, en face de la Caisse d'Economie. Elle profite de cette annonce pour remercier les nombreuses personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, et pour solliciter leur bienveillant patronage à venir, en leur promettant de s'acquiescer toujours avec autant de ponctualité et de perfection, des commandes qu'elles lui confieront.

19 mai. - 2 s

Le Monarque

C'est ce soir, samedi à 7 heures. que M. Edgar Bergevin, ouvrira son nouveau magasin, No. 44, rue St-Jean.

Avec un assortiment complet de marchandises de haut goût, en fait d'article de toilette et merceries pour messieurs.

Il invite particulièrement ses amis, ses pratiques et le public en général à aller lui rendre visite. Le Monarque porte son nom. C'est en effet le plus beau magasin de ce genre que nous ayons jamais eu à Québec.

Allons-y donc en masse. 1m. - 2fs.

Pèlerinages

Dimanche prochain, le Cercle Catholique fera son dixième pèlerinage annuel à Ste-Anne.

Le départ pour les piétons se fera à 8 heures précises de l'asile de Beauport, et le retour aura lieu par le bateau le Brothers, qui partira de Ste-Anne à 7 1/2 heures, le lundi matin.

Ce bateau quittera le quai Champlain à 4 1/2 dans l'après-midi du dimanche, avec les personnes qui n'auraient pu partir à pied. Il est entendu que tout le monde est invité à prendre part à ce pèlerinage.

Photographies à Lévis

M. A. R. Roy, côté du passage à Lévis, continuera à faire ses photographies aux prix suivants :

Portraits, Cabinet... .. \$2 00

" Cartes de visite. 1 50

P. S. - Nous sollicitons nos lecteurs de lui faire une visite.

Militaire

La batterie B, la compagnie d'artillerie no. 2, le 87e bataillon, sous le commandement du lieutenant-colonel Montzambert et du lieutenant-colonel Laurin, ont paradé, hier, dans nos principales rues.

Bénédiction de Cloches

Dans le cours du mois de juin, aura lieu à Ste. Anne de Beauport la bénédiction d'un Carillon de quatre cloches pour l'église de cette paroisse.

Heureuses Nouvelles

Le public apprendra avec plaisir qu'à sa réunion hebdomadaire, jeudi au soir, le comité des finances de la Corporation a pourvu aux crédits nécessaires pour l'élargissement de la Grande-Allée et que les travaux vont commencer bientôt.

Le même comité a en outre accordé au comité du feu un crédit supplémentaire pour les dépenses que va nécessiter l'arrosage des principales rues de la ville, trois fois par jour.

Hommages

La chambre des notaires réunie en ce moment à Québec, a formé le projet de présenter à sa Grandeur Monseigneur Taschereau, une adresse de félicitations à l'occasion de son élévation à la dignité de Cardinal.

Convertie

M. le Curé de St.-Roch, a reçu mardi dernier l'abjuration d'une jeune anglaise de vingt ans, qui a de suite été baptisée.

Généreux

Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur a expédié hier, un chèque de \$100 pour les victimes de l'incendie de Hull.

Personnel

Mgr Racine, évêque de Chicoutimi, est de retour d'Ottawa, où il a eu une entrevue avec Sir Hector Langevin.

Pour l'Europe

Monsieur Benjamin Paquet, est parti hier, pour Rome via New-York.

Infaillible

Nous attirons spécialement l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de MM. Gingras, Langlois et Cie. Cette déclaration de M. Matte, prouve une fois de plus l'efficacité de "L'Eau St-Léon." Les cas de dyspepsie déclarés incurables, dont l'art desec père, seront guéris par ce remède naturel, et si peu dispendieux.

Perdue

Dans les environs du bureau de poste, une petite chienne (Black and Tan). Celui qui la ramènera au "dépot d'Eau de St Léon" sera généreusement récompensé.

Manuel de Cantiques

Nous accusons réception d'un manuel de cantiques à Ste. Anne par M. Etienne Legaré, chanteur à la Basilique. Nous exhortons ceux qui font ordinairement des pèlerinages à la bonne Ste Anne de faire l'acquisition de ce petit manuel, qui contient un grand nombre de cantiques religieux à l'honneur de Ste Anne.

Excursion

Ceux qui voudront faire une excursion au Lac St. Joseph lundi prochain, jour de la fête de la Reine, pourront prendre le train à 6.35 hrs. a. m., et à 10 heures. a. m., et pourront revenir à 4.10 hrs. p. m., et à 7.30 hrs. p. m. Le vapeur Ida fera le tour du lac.

Personnel

Mgr A. Racine, évêque de Sherbrooke, est arrivé à Québec, pour assister à la bénédiction des cloches du faubourg St Jean.

Pacifique Canadien

175 hommes venant de Leister, Stamford, de Rimouski et des paroisses environnantes, sont partis hier soir pour aller travailler sur le Pacifique à Donal, montagnes Rocheuses.

Un magnifique char-palais, le Québec, est arrivé hier, à la gare du Pacifique. Il est d'une grande richesse et excite l'admiration des visiteurs. C'est le premier de ce genre qui soit venu à Québec.

Un grand nombre de bêtes à cornes venant de l'ouest ont été embarquées sur le Carthagénien de la ligne Allan, pour Glasgow.

Pour la mer

La barque norvégienne, Hovling, capt. Beech, avec une cargaison de marchandises expédiées à Londres par MM Bryant, Powis & Bryant, a quitté notre port hier à 4.45 hrs. à la remorque du Beaver. Le Hovling est le premier voilier de la saison qui reprenne la mer.

Musique sur la Terrasse

Le comité chargé de faire des arrangements avec les différents corps de musique, a presque abandonné ses travaux faute de souscriptions nécessaires. Nous faisons un dernier appel à la générosité des citoyens, et nous espérons que le comité reprendra ses travaux, et que les concerts sur la Terrasse commenceront bientôt. La corporation devrait aussi souscrire un certain montant, si elle veut voir les efforts du comité couronnés de succès. Allons ! tous à l'œuvre et nous aurons de la musique sur la Terrasse.

Notariat

Voici les noms des heureux candidats admis à l'étude du notariat : MM. S. Bernad, Jules Côté, Lefebvre, Merizzi. La chambre des notaires terminera ce soir ses travaux.

Cour de police

Le prisonnier Wm. John Beatson est amoné de prison, le délai du Remaud étant expiré, il est de nouveau incarcéré en attendant l'arrivée des autorités anglaises par le prochain vapeur transatlantique.

Arrivées aux hôtels

(Mountain Hill House.) N. A. Duprat, St. Maurice ; A. Demers et sa dame, madame et ma-

demoiselle Demers, Henryville ; Al. Murray, James White, W. Clark, Montréal ; L. O. Vidal, Lotbinière ; S. Gamache, Cap St. Ignace ; F. S. Lavoie, Plessisville ; Jos. Chapleau, St. Paschal ; Arthur du Tremblay, Roberval ; J. A. de Villers, Lotbinière ; Ed. Chapleau, St. Paschal ; L. A. Paquet, St. Anne de Lapointe ; Daniel Boaucage, St. Alban ; J. E. Jodoin, Fraserville ;

Cour du Recorder

Un matelot norvégien, qui a voulu éprouver les effets du ryo canadien, et qui avait un couteau sur lui, a été condamné à 15 jours de prison.

Elections municipales

M. Beland a été élu échevin pour le quartier Saint-Roch, par une majorité de 40 voix sur son adversaire, M. Guay.

Chevaux

La Corporation ayant acheté deux chevaux pour l'arrosage des rues, a été obligée de faire construire de nouvelles écuries à la station centrale du feu.

Pavillon de patinage à roulette

Musique de fanfare l'après-midi et le soir

TROIS SEANCES TOUTS LES JOURS, (Excepté le Dimanche).

10 à 12 A. M. ; 2.30 à 5 P. M. ; et 7.30 à 10 P. M.

ADMISSION. - Matin et après-midi, 10 cts. Usage des patins gratuits le matin. Le soir, 15 cts. Dix billets pour \$1.00. Usage des patins l'après-midi et le soir, 10 cts. Pour les enfants au-dessous de 12 ans, 10 cts. Pour toutes les séances, usage des patins gratuits. Ceux qui désirent apprendre le patinage à roulettes feront bien d'essayer le matin. On fera des prix particuliers pour les écoles publiques, les écoles du dimanche, les sociétés, les clubs, les églises, etc.

ATTRAYANT

Mlle Maggie Stanley (Little Tot) apparaîtra tous les soirs de cette semaine et samedi après-midi, pour exécuter son merveilleux patinage et jouer ses différents rôles. On distribuera des médailles d'argent et des médailles d'or, mercredi, et samedi soir, aux vainqueurs des courses de vélocipède et de patins à roulettes. 10 mai 1886. 221

ATTENTION ! ATTENTION !

NOUVEAU MAGASIN D'ÉPICERIES

LE SOUSSIGNÉ, s'étant décidé de se livrer au commerce pour son propre compte, après avoir acquis dans le commerce d'épicerie une expérience de plusieurs années, prend occasion de donner avis à ses nombreux amis et au public en général, qu'il a ouvert un magasin au No. 56, rue Champlain, (vis-à-vis du marché), où il tiendra constamment en mains des

ÉPICERIES DE PREMIÈRE CLASSE

qu'il vendra à des prix défiant toute compétition. Il invite respectueusement tout le monde à lui faire visite, convaincu que les acheteurs seront toujours satisfaits, tant des prix que de la qualité de ses marchandises.

N'oubliez pas l'adresse,

56, RUE CHAMPLAIN, 56 (VIS-À-VIS LE MARCHÉ.)

WM. KENNEDY.

13 mai 1886. 228

Le mal de tête guéri

MM. Gingras, Langlois & Cie.,

Messieurs,

Pendant huit ans j'ai souffert horriblement du mal de tête causé par la mauvaise digestion. Après avoir longtemps souffert de cette maladie pendant laquelle j'ai essayé sans efficacité plusieurs sortes de remèdes, mon médecin me conseilla de boire à peu près une chopine d'EAU ST-LEON après chaque repas et avant de me coucher.

C'est ce que je fis, et je dois déclarer sincèrement qu'au bout d'une quinzaine de jours mon mal de tête avait entièrement disparu.

Je continue encore à prendre de cette eau en me levant le matin, et avant de me mettre au lit le soir, et je suis actuellement en aussi bonne santé qu'jamais.

Je demeure messieurs, Votre obéissant serviteur, ED. MATTE, Contracteur, 185, rue Richelieu. Québec, 20 mai 1886.

La célèbre EAU MINÉRALE ST-LEON est à vendre chez tous les pharmaciens et épiciers à 25 centins le gallon, et en gros et en détail chez

MM. Gingras, Langlois & Cie., Seuls Agents de la Puissance, Québec. Vis-à-vis du Palais du Cardinal. Québec, 21 mai 1886. c

A VENDRE

Vente par incan de magnifiques propriétés sises à Ste-Pétronille, Ile d'Orléans.

Le 25 Mai courant, à MIDI, sur les lieux, seront vendues à Penehère QUATRE MAGNIFIQUES MAISONS situées près du quai, presque neuves, avec terrains avoisinants, appartenant au capt. Plante.

Très jolies résidences pour l'été et faciles à louer. Pour les particularités, s'adresser sur les lieux, au CAPT PLANTE. 20 mai 57-237

REGATES HANLAN

LE SOUSSIGNÉ RECEVRA JUSQU'À 4 P.M., Mardi, le 25 courant

Les soumissions qui lui seront adressées pour la construction d'une GRANDE ESTRADE

DEVANT PERMETTRE À

Mille personnes ou plus de s'asseoir,

à l'extrémité sud-est du Lac St-Joseph. Le contracteur devra assumer la responsabilité du prix du passage et de l'usage des terrains nécessaires pour la course. Il devra fournir tous les matériaux dont il demeurera le propriétaire après la course. Le comité aura le contrôle absolu de l'estrade, des terrains, et la jouissance des privilèges y attachés.

RAFRAICHISSEMENTS

Le soussigné recevra en outre jusqu'à la même date, des soumissions pour obtenir le privilège de construire des pavillons et de vendre des rafraichissements sur le terrain.

Il sera défendu d'y vendre aucune boisson enivrante conformément aux règlements de la paroisse.

W. A. ASHIE, Sec. Hon. Régates Hanlan. 20 mai 1886. 3f-236

Ouvert durant toute la nuit

J. E. MORRISON, PHARMACIEN-CHIMISTE,

31, RUE BUADE, 31

A l'honneur d'informer ses clients et le public en général, qu'à partir de cette date, son établissement sera ouvert

DURANT TOUTE LA NUIT

pour recevoir et préparer toutes prescriptions, etc., etc.

Les ordres reçus par le Téléphone durant la nuit seront préparés et envoyés aussitôt promptement que pendant le jour.

HEURES DU DIMANCHE : - 9 à 10 A.M., 11.30 à 1 P.M., et 6.30 à 8 P.M., et après 10 P. M. 21 mai 1886. c

Alc Ambrée

DE

CARLING

NOUS, soussignés, ayant été nommés seuls agents, par la Compagnie de Brasserie et de Fabrication de Malt Carling, de London, (limitée) pour la vente de leurs célèbres (bières anglaises houblonnées) ALE, PORTER, et HALF-AND-HALE, (moitié-bière, moitié-porter), donnons avis aux citoyens de Québec et aux bourgeois environnants que nous sommes prêts à leur fournir tous ces articles de première classe, et nous espérons que nous saurons mériter l'encouragement et le patronage de nos clients par la diligence que nous mettrons à nos affaires et à répondre aux désirs de nos clients.

La qualité des bières que nous vous offrons n'est pas surpassée, et elles sont bien connues dans toute la Puissance comme constituant un breuvage pur recommandé par la Faculté médicale comme tonique nutritif et ramenant à la santé les invalides.

Nous répondrons avec la plus grande attention possible et la plus grande diligence aux ordres qui nous parviendront.

M. Boyce et Fils,

AGENTS,

Nos 15 & 17, rue St-George, QUÉBEC.

20 mai 1886. 1m-230

CHEMIN DE FER

DU

GRAND-TRONC.

FÊTE DE LA REINE

LUNDI, LE 24 MAI 1886.

Billets d'excursion à bon marché

Entre toutes les stations du Canada et celles de Détroit, Port Huron, Buffalo, Pont Suspendu, Rouses Point, Foratoungton, la Jonction de Moore, Island y det LES STATIONS INTERMÉDIAIRES, ALLER ET RETOUR, au prix d'un seul billet

FRANK LISZT

Dans le dernier de ses intéressants feuilletons hebdomadaires...

Récemment, à propos du passage à Paris d'un abbé virtuose...

Quelques années s'écouleront : que dis-je, des années ? A peine des saisons...

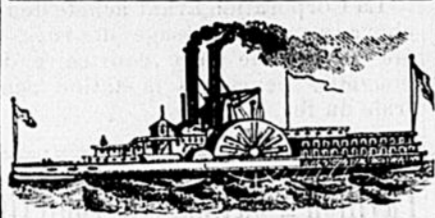
Il serait temps, après un demi-siècle, de leur faire l'aumône du silence...

Cet immense pianiste était aussi un immense pêcheur, et si la conversion eût été sincère...

Singulier repentir, qui refuse de rompre avec les glorioles de ce monde...

ment que les Psaumes de Franz. Dans la messe de Grau, je trouve bien un Credo...

On conviendra que la verve de M. Pontmartin, observe l'Univers, s'exerce un peu rudement...



Traverse de l'Isle d'Orléans

Le vapeur "Orléans"

Le et après le 12 mai, jusqu'à nouvel ordre, (le temps et les circonstances le permettant)...

Table with columns: DE QUÉBEC, DE L'ILE D'ORLÉANS, listing departure times.

DIMANCHE, 17 MAI

Table with columns: DE QUÉBEC, DE L'ILE D'ORLÉANS, listing departure times.

Arrêtant à St-Joseph en allant et revenant.

Les jours de fêtes un voyage se fera de l'Isle à Québec, à 8 heures du matin.

12 mai 1886. 225

TRAVERSE DE St-Romuald et Sillery

LE NOUVEAU VAPEUR "LÉVIS"

Le et après jeudi le 1er mai, laissera (le temps et les circonstances le permettant)...

12 mai 1886. 224

Traverse de Quebec et Levis

LES BATEAUX DE CETTE TRAVERSE se raccordent avec les convois ci-dessous mentionnés...

Table with columns: QUEBEC, LEVIS, listing departure times.

Pour le Chemin de Fer Intercolonial.

Table with columns: A. M., P. M., listing departure times.

Pour le Quebec Central.

Table with columns: A. M., P. M., listing departure times.

Traverse du Grand-Tronc.

LE ET APRES LE HUIT FEVRIER, le Bateau Traversier

LAISSERA

Table with columns: QUEBEC, LEVIS, listing departure times.

Table with columns: A. M., P. M., listing departure times.

LAISSERA

Table with columns: QUEBEC, LEVIS, listing departure times.

LAISSERA

Table with columns: QUEBEC, LEVIS, listing departure times.

LAISSERA

Table with columns: QUEBEC, LEVIS, listing departure times.

LAISSERA

Table with columns: QUEBEC, LEVIS, listing departure times.

LAISSERA

Table with columns: QUEBEC, LEVIS, listing departure times.

LAISSERA

Table with columns: QUEBEC, LEVIS, listing departure times.

L'ESPRIT D'ENTREPRISE

C'est avec plaisir que nous annonçons au public l'ouverture d'une NOUVELLE MAISON DE COMMERCE...

MM. Labrie & Gagné

qui, après avoir servi de longues années dans le commerce d'épicerie...

Nous vous invitons à aller faire une visite afin de vous convaincre.

5 mai 1886. 216

CHEMIN DE FER QUEBEC-CENTRAL

Arrangements d'automne et d'hiver.

A COMMENCER LUNDI, LE 5 AVRIL 1886

Les Trains circuleront comme suit :

Table with columns: Malles, Mixte, Fret, listing departure times.

Départ de Sherbrooke pour Junction Beauve...

Arrivée à Jct. Beauve...

Arrivée à Lévis...

Départ de Québec pour Jct. Beauve...

Arrivée à Jct. Beauve...

Arrivée à Lévis...

Départ de Québec pour Jct. Beauve...

Arrivée à Jct. Beauve...

Arrivée à Lévis...

Départ de Québec pour Jct. Beauve...

Arrivée à Jct. Beauve...

Arrivée à Lévis...

Ancienne maison Montcalm

Cafe Montcalm Hotel



36, RUE ST-LOUIS, QUEBEC

Lunch a toute heure.

Z. ROGER & CIE.

6 mars 1886. 1a-122

Chaussures !

Chaussures !

NOUVEAU MAGASIN

DE CHAUSSURES

Le public trouvera au NOUVEAU MAGASIN, No. 249, RUE ST-JOSEPH, St-Roch...

M. GUILLEMETTE, le propriétaire de ce nouvel établissement...

M. Guillemette a en mains un grand lot de chaussures achetées en Job, qu'il sacrifiera.

Souliers boutonnés pour dames, 55 c. Bottines en cuir solide pour dames, de 85 c. à \$1.10.

Gaiters pour hommes, \$1.90. Soulier Ecoteur pour dames, 85c. à \$1.00.

Ce nouveau magasin est ouvert depuis Samedi, le 10 courant

Le public et tous les amis sont respectueusement invités d'aller y faire une visite.

Les meilleurs ouvriers pour ouvrage sur commande sont attachés à cet établissement.

Toute commande sera exécutée sous le plus bref délai, et avec tout le soin possible.

— ALLEZ CHEZ —

JOSEPH GUILLEMETTE, No. 249,

RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH.

15 avril 1886. 1m-187

Chapeaux ! Chapeaux !

C'EST LE TEMPS PLUS QUE JAMAIS D'ABANDONNER LES CASQUES.

Voici le printemps qui arrive.

Achetez vos chapeaux chez

J. F. O'BRIEN, No. 95, RUE ST-JEAN.

Vous y trouverez le véritable chapeau élégant, bon marché, au prix du gros

24 mars 1886. 3m-144

La Banque Nationale

Le PREMIER MAI prochain, et après, la banque paiera à ses actionnaires un dividende de deux par cent...

Le livre des transports d'actions sera clos, depuis le 16 jusqu'au 30 avril inclusivement.

L'assemblée annuelle des actionnaires aura lieu au bureau de la banque, Basse-Ville, SAMEDI, le 15 MAI prochain...

Par ordre du Bureau, P. LAFRANCE, Caissier.

19 mars 1886. 2m-140

Le "Monde Illustré"

Le 24 avril, le "MONDE ILLUSTRÉ" paraîtra à douze pages au lieu de huit.

Deux cents dollars en primes sont donnés mensuellement et chaque copie du Monde Illustré peut gagner de un à cinquante dollars par mois.

En vente dans tous les dépôts de journaux et par les porteurs. Prix de l'abonnement un an, \$3.00; six mois, \$1.50; quatre mois, \$1.00—payable d'avance.

Un numéro spécimen envoyé sur demande. Adresse : BERTHAUME & SABOURIN, 39, rue St-Gabriel, Montréal.

8 avril 1886. 173

LOTTERIE NATIONALE

DE M. LE CURE A. LABELLE.

VALEUR DES LOTS.

PREMIERE SERIE, \$50,000 00

GROS LOT \$10,000.

DEUXIEME SERIE, \$10,000 00

GROS LOT \$2,500.

Grand tirage final des Lots

DE CETTE LOTERIE, LE 11 AOUT PROCHAIN

LES GROS LOTS SERONT TIRÉS.

HATEZ-VOUS D'ACHETER VOS BILLETS.

Coût du Billet.

Première Série, \$1.00. Deuxième Série, 25 cents.

Pour obtenir des billets, s'adresser, soit en personne, soit par lettres enregistrées au soussigné, agent pour le district de Québec...

LOMER HAMEL, 58, Côte de la Montagne. Québec, 13 mars 1886.

BLANCHET AMYOT & PELLETIER AVOCATS

NO. 61, RUE ST-PIERRE, BASSE-VILLE, QUEBEC.

HON. J. BLANCHET, L.L.B., C.R. G. AMYOT. L. P. PELLETIER, L.L.L. Québec, 9 janvier 1886.

TERRE A VENDRE.

Le soussigné, pour cause de santé, offre en vente à St-Henri de Lévis, une terre de trois arpents sur trente, avec maison à deux étages en pierre de rang et en brique...

S'adresser au propriétaire, THÉO. BEAUDOIN, St-Henri de Lévis, ou à L.-E. THOMPSON, à La Justice, Québec.

5 mars 1886. 3m 3/4-119

Messieurs,—Depuis près de quarante ans je souffrais horriblement des bronches. Après avoir essayé différents remèdes, sans aucun soulagement...

La célèbre Eau Minérale de St-Léon est en vente chez tous les principaux Pharmaciens et Epiciers de la ville pour la modique somme de 25 cts le gallon.

HONORÉ CASAUULT, H. C. S.

Je viens de recevoir en parfait ordre une grande quantité d'HUILE DE CHARBON EXTRA-RAFFINÉE, AUSSI J'AI A VENDRE DU Goudron Américain

JOS. LEPAGE, 17 et 19, Rue St-Jacques, Basse-Ville, Québec

1er mai 1886. 209

Compagnie de navigation du Richelieu et Ontario

Arrangements du Printemps 1886

Les vapeurs de cette compagnie voyagent entre QUEBEC et MONTREAL...

Le steamer QUEBEC, capt. Robt. Nelson, les Mardis, Jendis et Samedis, à sept heures p.m., de Montréal.

Le steamer MONTREAL, capt. I. H. Roy, les Lundis, Mercredis et Vendredis.

MONTREAL ET TORONTO

Les vapeurs faisant le service entre ces ports, commenceront le 1er de juin.

QUEBEC ET LE SAGUENAY

Le vapeur UNION, capt. Barras, commencera ses voyages le 4 mai, laissant Québec à 7.30 a.m., les Mardis et les Vendredis.

Le steamer ST-LAURENT, capt. Lecours, commencera ses voyages le 23 juin, laissant Québec à 7.30 a.m., les Mercredis et les Vendredis.

Le steamer SPARTAN, capt. Rivierin, commencera ses voyages le 1er juillet, laissant Québec à 7.30 a.m., le Jeudi.

Tous ces steamers touchent à la Baie St-Paul, aux Eboulements, à Murray Bay, Rivière-du-Loup, Tadoussac, l'Anse St-Jean, la Baie des Ha Ha !

Le steamer SPARTAN partira aussi pour Chicoutimi, la Baie des Ha Ha ! les Dimanches, à 1 p.m., touchant à tous les ports de la route excepté la Baie St-Paul, les Eboulements et l'Anse St-Jean.

A vendre : BILLETS pour Montréal et pour l'Ouest. On se procure des chambres au quai Napoléon.

A vendre : BILLETS pour la ligne du Saguenay et chambres disponibles au bureau, quai St-André.

BILLETS à vendre pour tous steamers et chambres à louer chez M. R. M. Stockings vis-à-vis de l'hôtel St-Louis.

A. DESFORGES, AGENT

JULIEN CHABOT, Gérant de la ligne du Saguenay. Québec, 27 avril 1886. 205

TANNAGE A LA FAÇON.

TANNERIE DUGAL, QUEBEC.

Ceux qui ont des peaux à faire tanner sont priés de les faire parvenir à l'établissement du soussigné.

TANNAGE et CORROYAGE de première qualité. Prix modérés.

JOSEPH DUGAL, TANNEUR, 330 et 332, RUE ST-VALLIER, SAINT-ROCH.

20 janvier 1886. 1a-40

CHEMIN DE FER QUEBEC et LAC ST. JEAN

Le et après LUNDI, le 2 NOVEMBRE, les trains circuleront tous les jours (excepté les dimanches) pour et de la station du Palais, Québec, comme suit :

ALLANT AU NORD

6.35 a.m. Train mixte laissera Québec pour Saint-Raymond, arrivant là à 10 a.m.

4.00 p.m. Train de la malle laissera Québec pour la Rivière à Pierre, arrivant là à 7.45 p.m.

ALLANT AU SUD

6.00 a.m. Train de la Malle laissera la Rivière à Pierre à 8.30 h. p.m. tous les samedis, à St-Raymond, arrivant là à 9.45.

3.00 p.m. Train mixte laissera St-Raymond à 4.00 p.m. pour Québec, arrivant là à 6.30 p.m.

Train de la malle reviendra de la Rivière à Pierre à 8.30 h. p.m. tous les samedis, à St-Raymond, arrivant là à 9.45.

Le train de malle se rencontre à St-Ambroise avec les omnibus allant au village Indien, à Lorette, et à la station de Valcartier avec l'omnibus pour le village de Valcartier, à St-Gabriel avec le nouveau chemin pour l'établissement de la Rivière aux Pins.

BILLETS de retour de première classe, aux taux d'un simple billet, émis les samedis, valables jusqu'au mardi suivant.

J. G. SCOTT, Secrétaire et Gérant. Chambres Commerciales. 22 janvier 1886. 55

LA JUSTICE

Journal Indépendant

Publié tous les jours à deux éditions par jour.

PRIX DE L'ABONNEMENT

ÉDITION QUOTIDIENNE \$3.00 par année.

ÉDITION HERBOMADAIRE 50 CENTIMS par année.

Aussi impressions de toutes sortes telles que :

TÊTES DE COMPTES, FACTUMS, BLANCS DE COUR, DE BILLETS ETC., ETC.

La Justice est rédigée par un comité de collaborateurs.

Secrétaire de la Rédaction : G. LEMAY. IMPRIMÉ PAR La Compagnie d'Imprimerie Provinciale